



Secrétariat pour l'Evaluation Environnementale En Afrique Centrale (SEEAC)

Séminaire International

24-25 novembre 2011 - Bujumbura, Burundi

Evaluation Environnementale et Gestion Durable des Terres en Afrique Centrale



Co-organisé par :

Secrétariat pour l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC)

et

Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux (ABEIE)

Supporté par :



Commission Néerlandaise pour
l'évaluation environnementale



Développement des Capacités et Liens pour
l'Évaluation Environnementale en Afrique



Ministère des Affaires
Étrangères des Pays-Bas

INTRODUCTION

En vue de contribuer efficacement au renforcement des capacités en évaluation environnementale et à sa promotion comme outil privilégié d'intégration des aspects liés à l'environnement dans la prise des décisions, en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations dans l'optique d'un développement équilibré et durable, les professionnels en évaluation environnementale de dix pays d'Afrique centrale ont décidé de s'organiser en associations nationales pour l'évaluation environnementale. Les pays concernés sont : Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Tchad, Sao Tomé et Principe.

Les associations nationales se sont regroupées en un Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC) en 1998. Le SEEAC est le point focal sous régional du Réseau de Développement des Capacités et Liens en Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (CLEAA) et bénéficie du Projet d'Appui aux Associations Nationales pour l'Évaluation Environnementale d'Afrique Centrale (PAANEEAC) financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas et appuyé techniquement par la Commission pour l'Évaluation Environnementale des Pays Bas.

Le SEEAC entend contribuer aux réflexions sur l'avancement de l'évaluation environnementale en Afrique centrale et à l'optimisation de son potentiel comme contributeur au solutionnement des problèmes de société et outil de développement durable. C'est le sens qu'il faut donner à l'organisation de ce séminaire international sur l' « évaluation environnementale et la gestion durable des terres ».

PROBLÉMATIQUE DU SÉMINAIRE

La prise en compte du risque de dégradation des terres dans l'utilisation des ressources naturelles et de l'environnement pour satisfaire les besoins des populations dans l'optique d'un développement durable est une préoccupation constante des pays d'Afrique centrale qui, pour y faire face, ont tous adhéré à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et ont élaboré des Plans d'Actions Nationaux de lutte contre la désertification. Conformément aux dispositions de cette Convention, l'Afrique centrale a également développé et adopté en septembre 2008 son Programme d'Action Sous-Régional de Lutte contre la Dégradation des Terres et la Désertification (PASR/LCD-AC). La mise en œuvre de ce programme et des PAN/LCD reste limitée par la modicité des ressources financières déployées tant par les États que par les partenaires au développement.



Force est alors de reconnaître qu'en dépit de certains progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) des Nations Unies, auxquels les pays de l'Afrique centrale ont souscrit, la faim, la pauvreté et l'insécurité alimentaire persistent, tandis que les principaux

écosystèmes qui sous-tendent et entretiennent les ressources naturelles, continuent d'être épuisés et dégradés. Dans ce contexte, la Gestion Durable des Terres (GDT) que l'agenda 21 définit comme « l'utilisation des ressources en terres, y compris les sols, l'eau, les animaux et les plantes, pour la production de biens destinés à satisfaire les besoins présents de l'humanité et ceux des générations futures, tout en assurant le maintien de leurs fonctions environnementales » est l'une des rares questions vraiment fondamentales à laquelle la communauté internationale devra répondre efficacement au cours des deux prochaines décennies (Hanspeter et al., 2008).



Cette problématique prend une tournure particulière dans certains pays, notamment ceux des Grands Lacs où des facteurs objectifs comme de fortes densités des populations, le relief escarpé, la fragilité des sols et les déficits ou mauvaises répartitions des précipitations soumettent les populations à des conditions d'exploitation des terres relativement extrêmes.

La mise en œuvre de la gestion durable des terres n'est donc pas simple. Elle exige la mise à l'agenda de tous les acteurs, de manière cohérente, concertée et permanente des questions relatives à la gestion durable des ressources naturelles à tous les niveaux : politique, plan, programme et projet. L'évaluation environnementale de par ses principes de participation publique, de transparence, d'analyse des variantes et alternatives devrait pouvoir y contribuer grandement.

OBJECTIF

L'objectif du séminaire est de faire le point sur le rôle de l'évaluation environnementale comme outil de promotion de la gestion durable des terres en Afrique Centrale en vue de faire des propositions pour optimiser sa contribution dans ce domaine.

CONTENU SCIENTIFIQUE DU SÉMINAIRE.

Plusieurs thèmes seront abordés :

- Cadre de l'évaluation environnementale en rapport avec la gestion durable des terres en Afrique Centrale : cadre légal et institutionnel, expériences pratiques, état des lieux et perspectives d'harmonisation;
- Méthodes, outils et critères d'intégrations de la gestion durable des terres dans les politiques, plans, programmes et projets de développement;
- Évaluation environnementale et renforcement de la sécurité alimentaire dans les zones à haut risque de dégradation des terres;

- impacts sur les terres des développements sectoriels (mines, infrastructures, industries, urbanisation, agriculture, élevage, etc.);
- Place de l'Évaluation Environnementale Stratégique dans la mise en place des stratégies de gestion durable des terres;
- Adéquation entre intérêts locaux et de court terme avec les intérêts de préservation et de long terme (préservation de la biodiversité, lutte contre les dérèglements climatiques, lutte contre la désertification, lutte contre l'érosion etc.)
- Besoins et réponses en renforcement des capacités de différents acteurs : état des lieux et retour d'expériences;
- Vers des projets de recherche appliquée sur l'évaluation environnementale et la gestion durable des terres.

RETOMBÉES DU SÉMINAIRE

Les retombées de ce séminaire pour la gestion durable des terres de l'Afrique centrale et les populations concernées sont multiples étant donné que les thématiques abordées visent à apporter des réponses concrètes à la nécessité d'accroître quantitativement et qualitativement les offres des services socio-économiques et environnementaux. Elle offrira l'occasion à un plus grand nombre de professionnels de la sous-région de participer à un séminaire international et de renforcer ainsi leurs capacités d'une part, et d'autre part, de s'imprégner des initiatives en cours et prévues en lien avec la gestion durable des terres dans la sous-région.

Les résultats, communications scientifiques et techniques, de même que les débats seront publiés sous forme d'actes du Séminaire qui seront largement diffusés.

FORME DE L'ATELIER

Le séminaire se déroulera du 24 au 25 novembre 2010 à Bujumbura au Burundi. Il est prévu des communications en plénières, en groupes restreints ainsi que des groupes de travail sur des thématiques spécifiques. À la fin de la conférence une discussion de synthèse est envisagée pour capitaliser les résultats des échanges et explorer les formes de possible collaboration entre les parties prenantes au séminaire.

PUBLICS VISÉS

Partant du principe que la réussite de la mise en œuvre de l'EIE dépend essentiellement de la collaboration entre toutes les parties prenantes, ce séminaire entend apporter une réponse aux préoccupations des différents acteurs concernés : administrations publiques, organismes et structures nationales, sous-régionales, régionales et internationales, promoteurs forestiers, professionnels en évaluation environnementale, aménagistes des terres, bailleurs de fonds, organisations de la société civile et grand public.

SOUMISSION D'UNE COMMUNICATION

Les propositions de communication devront contenir :

- le titre de la communication
- les coordonnées de l'auteur ou des auteurs
- un résumé de 300 mots (maximum)
- 5 mots clefs au maximum

Ces propositions doivent être envoyées au plus tard le **30 Septembre 2011** par courrier électronique à l'adresse suivante seeac1998@yahoo.fr

PRISE EN CHARGE

L'inscription au séminaire est de 100 dollars américains par participant retenu.

Ces frais couvrent le kit du participant, les repas de midi et les pauses-café pendant la durée du séminaire.

Le comité d'organisation ne dispose pas d'offres de prise en charge des frais de transport, de séjour et d'assurance des participants. Ces derniers sont donc encouragés à sécuriser eux-mêmes les ressources liées à leur participation.